

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

31 Mars 2005 à Wentzwiller

Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- OSER Bernard, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- FANINGER René, Folgensbourg
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- FAVRE NOVEL Michel, Michelbach-le-Bas
- STRIBY Frédéric, Michelbach-le-bas
- ESCALIN Alain, Neuwiller
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- COULOT Michèle, Hagenthal le Haut
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- Jean-Pierre UEBERSCHLAG, Hagenthal le Bas

Assistent :

- MIESCH Frédérique et ROYER Catherine, Agents de développement

I/ Approbation du PV du 24 Janvier 2005

II/ Commission Finances

- 1) Budget Principal 2005
- 2) Budget annexe Ordures Ménagères 2005
- 3) Vote des Taux d'imposition 2005

III/ Commission Services aux Habitants

- 1) Association de Gestion de la Petite Enfance - Convention de financement 2005
- 2) Subvention Service d'Information Jeunesse
- 3) Attribution de subvention associative
- 4) Infobest : Affectation de l'excédent

IV/ Commission Environnement

- Convention d'utilisation du site de déchets verts par le Golf de Hagenthal
- Réduction OM/OC

V/ Commission Développement Local

- Programme d'actions 2005 - Développement local

VI) Divers

Monsieur Fernand SCHMITT souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur et salue les représentants de la Presse. Monsieur le Président s'associe aux salutations et remercie la municipalité

de Wentzwiller de son accueil. Il présente ses excuses à l'assemblée pour la non tenue de la réunion de Finances en raison d'un emploi du temps chargé.

I. Approbation du PV du Comité Directeur du 24 janvier 2005

Après avoir rectifié une erreur dans la délibération concernant la ZAC d'Attenschwiller, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès verbal du Comité Directeur cité.

II. Commission Finances

1. Budget Principal 2005

Monsieur Le Président expose que la suppression du droit de tirage est une source d'économie importante et qu'au final les taux ne seront augmentés que de 6.8% contre les 10% initialement prévus. En effet, cette augmentation des taux est nécessaire pour permettre la réalisation de la deuxième crèche et anticiper sur les frais de fonctionnement à venir de cet établissement. Le budget supplémentaire consacra la fin du droit de tirage, il rappelle aux communes que les dépenses du droit de tirage doivent être présentées pour le mois d'octobre au plus tard.

Madame Troendle souhaite que l'engagement soit pris qu'au futur le vote d'un budget soit systématiquement précédé d'une réunion de la commission des Finances. Le Président répond à cette demande de manière favorable.

Il est donné lecture du budget.

- Section Fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à 769 500 €.

Une baisse des dépenses dans la section charges à caractère général est enregistrée en raison d'une nouvelle imputation comptable des frais liés au contrat temps libre qui passent par la Fédération des Foyers Clubs.

Les locations immobilières correspondent aux frais de location des salles accueillant les centres aérés et les animations pendant les vacances. Une somme de 50 000 € est inscrite pour l'entretien des voies et réseaux et correspond à l'entretien des tabourets siphons, de l'éclairage public, au nettoyage des rues par la balayeuse. Une somme de 25 000 € est inscrite à l'article 617 et correspond à la deuxième étape de l'étude Gerplan. Une somme de 12 000 € est inscrite à l'article 6226, au titre des honoraires (Soferic - DDAF, diagnostic amiante). Les frais d'impression des magazines et autres supports de communication ont été estimés à 14 000 €.

Concernant les charges de personnel, elles s'établissent à 189 200 €, des modifications interviendront dans les comptes car Catherine Royer qui remplace Anne Hoffer n'est pas titulaire de la fonction publique territoriale.

Le compte 65 est en augmentation en raison du basculement des frais du contrat temps libre vers l'article 6574. L'article 65735 pour la somme de 16 000 € correspond à la participation de notre comcom à la brigade verte. On trouve la somme de 240 000 € au titre des subventions de fonctionnement, dont :

- 175 000 € pour l'association de gestion de la crèche de Hagenthal
- 32 000 € pour la Fédération des Foyers Clubs - Actions du contrat temps libre

Le reste de la somme étant consacré au paiement des cotisations (SIJ, Infobest, région Tri Rhéna), à l'aide au ravalement des façades et aux opérations associatives.

L'article 6611 regroupe les intérêts des emprunts. Monsieur UEBERSCHLAG Bernard souhaite connaître le taux de ces emprunts, il serait souhaitable selon lui de procéder à une négociation de ceux-ci vu les taux bas pratiqués à l'heure actuelle par les banques. Monsieur le Président répond qu'ils sont déjà compétitifs à 3.90%.

Concernant les recettes, elles proviennent pour 32 000 € de la participation des communes pour l'emploi de l'ouvrier intercommunal. Les contributions directes, suite à la hausse des taux de 6.3%,

devraient apporter à la collectivité la somme de 292 000 €. 445 000 € sont attendus des partenaires (Conseil Général pour les actions programmées dans les chartes, CAF pour les dépenses des contrats temps libre et enfance...)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

Chap.	LIBELLES	PROPOSITIONS DU PRESIDENT	VOTE COMITE DIRECTEUR
011	Charges à caractère général	194 200.00	194 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 200.00	189 200.00
65	Autres charges gestion courante	305 800.00	305 800.00
014	Atténuation de produits	0.00	0.00
66	Charges financières	8 600.00	8 600.00
67	Charges exceptionnelles	400.00	400.00
68	Dotations aux amortissements	69 300.00	69 300.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 000.00	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00
	TOTAL	796 500.00 €	796 500.00 €

TOTAL DES DEPENSES CUMULEES : 769 500.00 €

Recettes

Chap.	LIBELLES	PROPOSITIONS DU PRESIDENT	VOTE COMITE DIRECTEUR
70	Produits des services	32 000.00 €	32 000.00 €
73	Impôts et taxes	292 000.00 €	292 000.00 €
74	Dotations et participations	445 000.00 €	445 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €
013	Atténuation de charges	500.00 €	500.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
79	Transferts de charges	0.00 €	0.00 €
72	Travaux en régie	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
78	Reprise sur amortissement et provisions	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	769 500.00 €	769 500.00 €

TOTAL DES RECETTES CUMULEES : 769 500.00 €

- la section investissement est équilibrée à 618 300 €.

A l'article 205, on trouve les frais de logiciels du cadastre. Une somme de 5 000 est prévue à l'article 21 pour l'achat d'un traceur AO capable de sortir les plans cadastraux. Une somme de 5000 € est également prévue pour l'achat de matériels par les communes dans le cadre du droit de tirage ainsi que du matériel pour l'ouvrier intercommunal.

Les recettes proviennent des subventions espérées pour l'opération de la crèche de Ranspach le Bas (390 000 €), des remboursements de l'assurance pour les dégâts constatés au sous sol de la crèche...

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

1) RECAPITULATION - TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

Nature	Restes à réaliser	Proposition du président	Vote du comité directeur	TOTAL
Total	0.00 €	618 300.00 €	618 300.00 €	618 300.00 €
Dépenses d'équipement	0.00 €	603 000.00 €	603 000.00 €	603 000.00 €
Opérations individualisées	0.00 €	596 000.00 €	596 000.00 €	596 000.00 €
Opérations non individualisées	0.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
45. Op. pour compte de tiers	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Dépenses financières		13 300.00 €	13 300.00 €	13 300.00 €
Opérations réelles		10 500.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €
020 Dépenses imprévues		2 800.00 €	2 800.00 €	2 800.00 €
Op. d'ordre de section à section		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Op. d'ordre à l'int. de la sect°		0.00 €	0.00 €	0.00 €
001 Solde d'ex. reporté			0.00 €	0.00 €

2) RECAPITULATION - TOTAL RECETTES DE LA SECTION

Nature	Restes à réaliser	Proposition du président	Vote du comité directeur	TOTAL
Total	0.00 €	618 300.00 €	618 300.00 €	618 300.00 €
Recettes d'équipement	0.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €
13 Subventions d'investissement (sf 138)	0.00 €	390 000.00 €	390 000.00 €	390 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
45. Total op. pour compte tiers	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Recettes financières	0.00 €	166 300.00 €	166 300.00 €	166 300.00 €
Opérations réelles (sauf 1068)		97 000.00 €	97 000.00 €	97 000.00 €
1068 Affectations		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Op. d'ordre de section à section		69 300.00 €	69 300.00 €	69 300.00 €
Op. d'ordre à l'int. de la sect°		0.00 €	0.00 €	0.00 €
001 Solde d'ex. reporté			0.00 €	0.00 €

La présentation de ce budget donne lieu à certaines remarques. Ainsi, Madame Catherine BUBENDORFF aurait souhaité qu'on maintienne la position qui avait été décidée de manière consensuelle en bureau et lors de la prise de décision de la création de la crèche, d'augmenter les impôts de 10% chaque année sur une période de 3 ans. En effet, les élus avaient commencé à informer la population en ce sens.

Monsieur UEBERSCHLAG Bernard trouve regrettable que la commission Finances n'ait pas été réunie pour la préparation de ce budget. Il souhaiterait qu'à l'avenir cette commission se réunisse plus fréquemment. Il regrette également l'absence d'un plan de financement prévisionnel pour l'ensemble des actions que la comcom compte mener. Il trouve regrettable qu'une seule personne, le Président, puisse décider des finances sans en informer les élus intercommunaux.

Monsieur STRIBY abonde en ce sens en faisant remarquer que le vote du budget est un acte importante pour une collectivité. Certaines choses auraient pu être discutées en commission finances, certaines actions ajoutées ou supprimées. Pour sa part, il ne souhaite pas prendre part au vote de ce budget en raison du manque de concertation dans son élaboration.

Le discours de Monsieur FAVRE NOVEL pointe également le manque de dialogue à ses yeux entre la présidence et les communes et souhaite qu'à l'avenir ce dialogue soit instauré.

Madame Catherine BUBENDORFF pense que le budget n'est que la mise en chiffre de notre politique intercommunale. Cette politique intercommunale est décidée tout au long des différents comités directeurs qui se tiennent régulièrement. Elle estime que Le Président n'a à aucun moment outrepassé les pouvoirs qui lui ont été conférés.

Face à toutes ces remarques, le Président prend l'engagement que dorénavant la commission finances sera réunie et fixe la date de la prochaine réunion Finances au 15 avril 2005.

Une discussion est également ouverte sur le financement de la crèche de Ranspach le Bas. En effet, le budget ne tient compte que des prévisions de travaux données par l'Adauhr. Ces chiffres sont donc susceptibles d'évoluer en fonction des réponses techniques apportées par l'architecte et des réponses aux appels d'offres travaux. Un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles est distribué aux membres présents. Monsieur Frédéric STRIBY trouve regrettable que l'achat du terrain n'ait pas été intégré. Il lui est répondu que l'immeuble est acheté depuis deux ans. Il est question aujourd'hui de l'équipement crèche et non du coût total de l'opération.

Monsieur DELMOND préconise que le budget soit voté sur le fond car il correspond à notre volonté politique et qu'il faut que les actions se réalisent.

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, Messieurs STRIBY, FAVRE NOVEL, ROTH, BAUMGAERTNER, OSER, FANINGER, UEBERSCHLAG Bernard, MULLER Antoine s'abstenant

APPROUVE le Budget 2005 ci-dessus présenté.

2. Vote des taux

Il est procédé au vote des taux. Le comité directeur suggère qu'à l'avenir ce vote ait lieu avant l'approbation du budget pour des questions de cohérence.

Monsieur Frédéric STRIBY prend la parole pour souligner qu'il vote contre cette augmentation des taux car sa commune fait des efforts importants pour ne pas aggraver la pression fiscale sur ses habitants et que l'intercommunalité vient anéantir cet effort.

Madame TROENDLE constate que la commune de Michelbach le bas est la seule commune à ne pas augmenter ses taux. Par ailleurs, elle rappelle que la Communauté de Communes Porte du Sundgau engage des dépenses dans l'intérêt des habitants du territoire et que certaines dépenses ont été transférées des communes vers l'intercommunalité. Monsieur Fernand SCHMITT souligne que la commune de Michelbach-le-Bas a longtemps eu des taux plus élevés que les autres communes de la comcom, ce qui explique la stagnation des taux d'imposition dans celle-ci.

OUI les explications données par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte du Sundgau, Jean-Pierre UEBERSCHLAG

LE COMITE DIRECTEUR, à 16 voix pour,

Monsieur Frédéric STRIBY votant contre et Messieurs FAVRE NOVEL, MULLER Antoine, UEBERSCHLAG Bernard, Bernard OSER et René FANINGER s'abstenant

VOTE les taux pour l'année 2005 comme suit :

	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation:	7 633 000	1,54%	117 548
Taxe foncière (bâti):	5 155 000	1,85%	95 367
Taxe foncière (non bâti):	390 800	8,90%	34 781
Taxe professionnelle:	2 606 000	1,60%	41 696
Total:			289 392 €

3. Budget Annexe Ordures ménagères

1. Section d'exploitation

Il donne lecture des détails des dépenses pour la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères. Ce budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la compétence « collecte et traitement des ordures ».

Une somme de 700 000 € est prévue pour payer les différents marchés de prestations de services : ramassage OM par Alpha, Collecte et traitement des déchets verts par Sundgau Compost, Collecte et traitement des matériaux recyclables par Schroll SA Colmar, SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour le traitement des déchets, traitement des déchets toxiques et divers de la déchetterie...

Une somme de 21 000 € est prévue à l'article 6218 pour rémunérer le personnel mis à disposition par les communes pour l'entretien des sites de déchets verts et la déchetterie de Leymen. Une somme de 6 000 € est également prévue pour les honoraires de DDAF pour la mission de suivi assistance des marchés. Une somme de 2 500 € est également consacrée à l'édition des factures et autres supports de communication pour valoriser et promouvoir le geste tri. 21 100 € seront consacrés aux dotations aux amortissements.

Les recettes sont liées à la redevance OM et OC, au soutien perçu par Eco-emballages pour une somme totale de 768 300 €.

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

Chap.	LIBELLES	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS DU PRESIDENT	VOTE COMITE DIRECTEUR
011	Charges à caractère général	0.00 €	739 200.00 €	739 200.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
65	Autres charges gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
68	Dotations aux amortissements		21 100.00 €	21 100.00 €
69	Impôts sur bénéfices et assimilé		0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		0.00 €	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement		0.00 €	0.00 €
	TOTAL	0.00 €	768 300.00 €	768 300.00 €

TOTAL DES DEPENSES CUMULEES : 768 300.00 €

Recettes

Chap.	LIBELLES	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS DU PRESIDENT	VOTE COMITE DIRECTEUR
70	Ventes produits fabriqués, prestations services	0.00 €	660 300.00 €	660 300.00 €
74	Subventions d'exploitation	0.00 €	108 000.00 €	108 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	0.00 €	768 300.00 €	768 300.00 €

TOTAL DES RECETTES CUMULEES : 768 300.00 €

Suite à la demande de l'assemblée le budget est modifié en vue d'inscrire une somme de 200 000 € en investissement. Cette somme est destinée à financer la deuxième déchetterie. En recettes, la somme de 200 000 € sera inscrite par le biais du recours à l'emprunt. A ce sujet, un vote intervient pour affirmer de manière claire la volonté des membres du comité directeur de réaliser cette opération à l'endroit pressenti sur la commune de Michelbach-le-Haut.

Suite à ce vote, les frais inhérents sont intégrés à la proposition budgétaire et le budget annexe Ordures Ménagères est mis au vote.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

1) RECAPITULATION - TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

Nature	Restes à réaliser	Proposition du président	Vote du comité directeur
16. Emprunts et Dettes assimilées	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €	215 000.00 €	215 000.00 €
020 Dépenses imprévues Investissement	0.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
TOTAL	0.00 €	221 100.00 €	221 100.00 €

2) RECAPITULATION - TOTAL RECETTES DE LA SECTION

Nature	Restes à réaliser	Proposition du président	Vote du comité directeur
16. Emprunts et Dettes assimilées	0.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
28 Amortissement des Immobilisations	0.00 €	21 100.00 €	21 100.00 €
TOTAL	0.00 €	221 100.00 €	221 100.00 €

OUI les explications de Monsieur le Vice-président char

gé de la commission environnement, Fernand SCHMITT et de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget annexe 2005 - Ordures ménagères ci-dessus présenté.

4. Objet: Déchetterie du bassin Nord

OUI l'exposé de Monsieur le Vice Président Fernand SCHMITT exposant que la commission environnement a mené un travail sur l'opportunité de réaliser une déchetterie sur le bassin nord du territoire et les conséquences financières de ce projet

VU l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2005 suite à la présentation des estimations financières fournies et des répercussions envisagées sur la redevance ordures ménagères

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE la création d'une déchetterie pour le bassin nord du territoire

PRECISE que l'implantation prévisionnelle de cet équipement se fera prioritairement sur les parcelles section 5 - parcelles N° 238-237-236 de la commune de Michelbach-le-Haut et à la condition que la maîtrise foncière soit acquise par la Communauté de Communes Porte du Sundgau

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les formalités nécessaires pour l'acquisition foncière desdites parcelles.

III. Commission Services aux Habitants

1. Avenant à la convention avec l'association de gestion de la crèche - Financement 2005

Monsieur le Président informe les membres du comité directeur que l'association tiendra son assemblée générale le mercredi 6 avril à Folgensbourg. Il rappelle que les principales dépenses de l'association sont liées au frais de personnel (220 000 € - salaires et charges). Une demande de financement à hauteur de 175 000 € est demandée, l'année dernière la demande était de 170 000 €. Monsieur UEBERSCHLAG Bernard s'interroge sur les conditions de chauffage du bâtiment. Fréquentant l'établissement à titre privé, il remarque que la température est élevée dans les salles de jeux et que les enfants se promènent pieds nus et en body. Monsieur le Président admet que c'est la première fois qu'on fait cette remarque et qu'il n'a pas de réponse à apporter. Il souligne toutefois que la Protection Maternelle et Infantile vient très régulièrement dans la structure et qu'à aucun moment la question du chauffage n'a été évoquée. Madame BUBENDORFF explique qu'il est préconisé que les enfants soient pieds nus pour éviter les mal formations du pied. Monsieur le Président se renseignera sur cette question.

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG et de Madame Catherine TROENDLE, Vice-Présidente chargée des Services aux habitants,

VU la convention de financement signée en 2004 concernant le financement de cette association :
but, moyens, modalités de contrôle...

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose que toute collectivité attribuant une subvention dépassant le seuil annuel de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

LE COMITE DIRECTEUR, sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR- Vice-Président, Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG ne participant pas au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE l'avenant N°1 à la Convention de financement pour l'association de gestion de l'enfance et de la petite enfance de la Porte du Sundgau, ci annexé,

PRECISE que pour l'année 2005, le montant de la subvention allouée à l'Association de Gestion de l'enfance et de la petite enfance de la Porte du Sundgau est de 175 000 €

AUTORISE Madame Catherine TROENDLE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau chargée des services aux habitants, à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces utiles

CHARGE le Président d'effectuer le paiement des subventions accordées sur l'article 6574 et de régler toutes les modalités nécessaires.

2. Subvention au Service Info Jeune

OUI l'exposé de Madame Catherine TROENDLE exposant les missions du Service Info Jeunesse consistant notamment en un accompagnement des jeunes dans leur démarche d'insertion et en un suivi personnalisé des demandeurs d'emplois (aide à la rédaction de CV, préparation à l'entretien d'embauche...)

VU la hausse des sollicitations de ce service et le renforcement de l'équipe salariale

Considérant le projet de transformer le PAIO en Mission locale - Maison de l'emploi et l'intérêt d'assurer la pérennité des actions de cette association

Le comité directeur, à l'unanimité

ACCEPTE le versement de la subvention au SIJ sur la base d'une participation de 0.40€ par an et par habitant, soit pour l'année 2005, la somme de 3114 €

PRECISE que le versement de cette subvention est autorisé pour la durée du mandat, sous réserve que les modalités de calcul et le montant de la participation ne varient pas.

AUTORISE le président à signer toute pièce utile et à régler toutes modalités nécessaires

3. Attribution de Subvention Associative

OUI l'exposé de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Vice Président en charge de la commission « Service aux Communes »

VU la délibération du Comité Directeur réuni en séance du 02 octobre 2002 à Hagenthal-le-haut, fixant les règles générales d'attribution de subventions associatives et leur montant,

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 4 mars 2005

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

DECIDE l'octroi d'une subvention à l'association les Amis de la Bibliothèque de Wentzwiller d'un montant de 920 € pour l'année 2005

CHARGE le Président d'effectuer le paiement des subventions accordées sur l'article 6574 et de régler toutes les modalités nécessaires.

4. Infobest : Affectation de l'excédent

OUI l'exposé de Monsieur le Président et de Monsieur Frédéric STRIBY, président d'Infobest, exposant le projet de « Maison TriRhéna Palmrain - Centre de compétences » consistant en :

- la création d'un site portail « maison TriRhéna Palmrain »
- la mise en place d'une signalétique routière « maison TriRhéna Palmrain »
- Elaboration de supports de communication
- Acquisition d'un équipement de traduction
- Etude sur l'avenir du concept et du site « Maison TriRhéna Palmrain »

VU la proposition d'utiliser l'excédent budgétaire des années antérieures pour financer ce projet

VU l'avis favorable du comité directeur d'Infobest Palmrain réuni le 27 janvier 2005 de réaliser ce projet au moyen de l'excédent budgétaire

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Frédéric STRIBY ne participant pas au vote

AUTORISE l'utilisation de l'excédent budgétaire en vue de financer le projet de « Maison TriRhéna Palmrain »

CHARGE le Président de réaliser toutes modalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

IV. Commission Environnement

1. Convention d'utilisation du site de déchets verts de Hagenthal le Bas par le Golf

OUI l'exposé de Mademoiselle Catherine Royer exposant que la convention autorisant le golf d'Hagenthal à utiliser les installations du site de déchets verts de Hagenthal le bas a pris fin en juillet dernier

VU les modalités de la convention prévoyant notamment :

- l'autorisation pour le Golf de déposer ces déchets verts sur le site du Losgraben.

- l'autorisation de déposer entre 15 et 20 tonnes de déchets verts, moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 1200 € TTC, ce tarif pouvant être révisé en fonction du tonnage de déchets déposés sur le site
- la convention est conclue de manière rétroactive au 1^{er} août 2004 et pourra être renouvelée par tacite reconduction 2 fois

VU la convention annexée et considérant qu'il s'agit de déchets issus d'une activité commerciale

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

APPROUVE la signature de la convention d'utilisation du site de déchets verts de la commune de Hagenthal le bas par le Golf, incluant une participation forfaitaire annuelle du Golf au coût de la collecte et du traitement, soit 1200 € TTC payables en deux fois

CHARGE le Président de réaliser toutes modalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2. Réduction OM

OUI l'exposé de Mademoiselle Catherine Royer,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

MICHELBACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
DA SILVA ALVES	Antonio	10 Rue de la Résistance	68870	BARTENHEIM MICHELBACH	2004 bord. 21 n° 33	109,50 €	Départ au 01/07/04
CHARON	Romain	11 Rue de la Dîme	68730	LE BAS	2004 bord. 21 n° 33	12,00 €	Départ d'une personne
						121,50 €	

MICHELBACH LE HAUT

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
MISLIN	André	27 Rue Geaune	68300	VILLAGE NEUF MICHELBACH	2004 bord. 21 n° 33	85,50 €	Maison vendue fin mai 2004
BUBENDORFF	Geneviève	8 Rue de la Forge	68220	LE HAUT	2004 bord. 21 n° 33	24,00 €	Départ d'une personne
						109,50 €	

HAGENTHAL LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
MARADAN	Bernard	20 Rue d'Hégenheim	68220	HAGENTHAL LE BAS	2004 bord. 21 n° 33	30,75	3 mois en stage à Rouen
WILLIAMS	Peter	2 Rue du Fossé	68640	FELDBACH	2004 bord. 21 n° 33	85,50 €	Départ en février 2004
						116,25 €	

ATTENSCHWILLER

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
SCHMITT	Gérard	33 Rue de Bourgfelden	68220	HEGENHEIM	2004 bord. 10 n° 17	49,20 €	Studio vide depuis 31/12/2003
SCHMITT	Gérard	33 Rue de Bourgfelden	68220	HEGENHEIM	2004 bord. 21 n° 33	61,50 €	Studio vide depuis 31/12/2003
						110,70 €	

WENTZWILLER

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
GREDER		1 Rue de Folgensbourg	68220	WENTZWILLER	2004 bord. 21 n° 33	48,00 €	Erreur nb de personnes
RODRIGUES	Paolina	8 Rue des Iris	68220	WENTZWILLER	2004 bord. 21 n° 33	<u>30,75 €</u>	Maison en travaux
						78,75 €	

CHARGE le Président de réaliser toutes modalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

3. Réduction OC

OUI l'exposé de Mademoiselle Catherine Royer,
LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

RANSPACH LE BAS

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
SOCUFRO-SUD ALSACE	37 Rue de Bâle	68730	RANSPACH LE BAS	2004 titre 32	<u>1 600,80 €</u>	volume surestimé	
						1 600,80 €	

LEYMEN

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
MULLER Jean-Marc Archi.	4 Rue de l'Eglise	68220	LEYMEN	2003 titre 138	23,40 €	facture injustifiée	
MULLER Jean-Marc Archi.	4 Rue de l'Eglise	68220	LEYMEN	2004 titre 32	<u>5,10 €</u>	installation en mars 2004	
						28,50 €	

FOLGENSBOURG

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
Ets BILLIG	13 Rue d'Hésingue	68220	FOLGENSBOURG	2004 titre 32	<u>106,80 €</u>	volume surestimé	
						106,80 €	

MICHELBAACH LE HAUT

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE	
PRIM'VERT	Rue de Folgensbourg	68220	MICHELBAACH LE HAUT	2004 titre 32	<u>117,60 €</u>	volume surestimé	
						117,60 €	

CHARGE le Président de réaliser toutes modalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

V/ Commission Développement Local

Programme d'actions 2005 - Développement local

OUI les explications de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,

OUI l'exposé de Melle Miesch Frédérique, Agent de Développement,

